

# société minière d'anglade

s. a. au capital de 3 104 395 f - r. c. versailles B 702 050 907 - siret 702 050 907 00048 - code ape 1204  
siège social : 48, avenue des Frères Lumière B. P. 32 — 78192 TRAPPES CEDEX  
☎ : (1) 30 50 36 81 — Télécopie : 01 30 66 18 12 - Télex : 698246 MMATG

**REÇU**

- 7 JAN. 1999

**A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-GIRONS**

Monsieur le Sous-Préfet  
de Saint-Girons  
Avenue René Plaisant BP109  
09200 SAINT-GIRONS

*me rendre  
cu*

Trappes, le 4 janvier 1999

**Objet:** Arrêt définitif de travaux miniers et renonciation à la concession du Pic de la FOURQUE

**Réf :** Votre lettre 1520 MC/FL du 13/11/1998.

Monsieur le Sous-Préfet,

Par votre lettre en référence, vous avez bien voulu me confirmer les conclusions de la visite de récolement des travaux exécutés par la SMA, qui s'était tenue la veille, 12 novembre dernier, à Couflens, et vous m'avez précisé les travaux restant à réaliser.

La présente correspondance vise à vous exposer le point actuel des différents sujets traités dans votre lettre.

## 1° Nettoyage du site

La visite décidée dans la matinée s'est effectivement tenue le 12 novembre après-midi, et un procès-verbal de constatation du nettoyage du site d'exploitation a été établi et signé par les différentes parties ; je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de ce procès-verbal, qui vous est peut-être déjà parvenu à l'initiative de la DRIRE ou de la Mairie de Couflens.

## 2° Ligne électrique reliant le carreau 1230 au Plat des Pommiers

Suite aux contacts que j'ai pris avec l'Agence EDF de l'Ariège et aux recherches effectuées par cette dernière, il ressort que la ligne en question appartient au réseau de distribution publique et n'est donc pas la propriété de la SMA ; vous voudrez bien trouver ci-joint copie de la lettre du 21/12/1998 de l'EDF à ce sujet.

En conséquence, et en accord avec EDF, SMA s'abstient de toute intervention concernant cette ligne.

3° Enclos métalliques et bétonnés.

Ces deux enclos situés sur le Plat des Pommiers seront, conformément à votre lettre, recouverts de terre ; pour faire faire ce travail, j'attendais la réponse d'EDF, qui m'est parvenue peu de temps avant Noël ; il s'agit d'une petite opération, que je vais faire réaliser au plus vite, en fonction des conditions climatiques.

Par la même occasion, je ferai d'ailleurs retirer le vieux lampadaire situé sur le carreau et qui a été évoqué lors de la visite.

Bien entendu, je vous avertirai dès que ces travaux auront été faits.

J'adresse copie de la présente à M. le Maire de Couflens.

En ce début du mois de janvier, je vous présente, Monsieur le Sous-Préfet, mes voeux très sincères pour la nouvelle année 1999, et je vous prie de croire à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Le Président**



**J. LESPINE**

**P.J.** Copie lettre de ce jour à M. le Maire de Couflens.

# Procès-verbal de constatation de nettoyage du site d'exploitation de la concession du Pic de la Fourque.


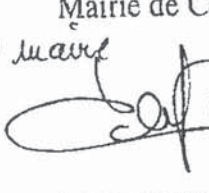
Comme suite à la visite du site de la concession du Pic de la Fourque effectuée le 12 novembre 1998, il a été constaté par :

- Messieurs RIEU et BOULOUYS de la mairie de Couflens,
  - Monsieur VIGIER représentant la Société Minière de l'Anglade,
- accompagnés de Francis PRAT de la DRIRE Midi Pyrénées, Subdivision de l'Ariège, que le site d'exploitation de la concession du Pic de la Fourche est correctement nettoyé et qu'il peut être donné quitus de ce nettoyage à la Société Minière de l'Anglade.

Fait à Foix, le 12 novembre 1998 pour valoir ce que de droit

Mairie de Couflens

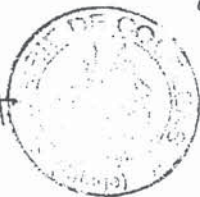
Le maire



(nom et qualité des signataires)



RIEU D. Adjoint



S.M.A.

Jean LESPINE

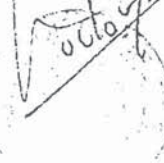
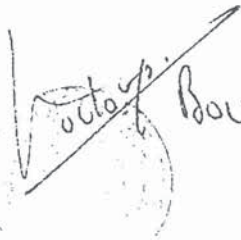


à résident

DRIRE



Francis PRAT  
Subdivisionnaire Ariège



Bouloyp. B. Conseiller Municipal.



*Copie*

VOS RÉF :

NOS RÉF : GTA/SG/FD/1172

INTERLOCUTEUR :

Serge GALEY  
☎ 05 61 96 24 06

OBJET :

Réseau aérien HTA  
au lieu-dit "Mine d'Anglade"  
Commune : COUFLENS

Monsieur LESPINE Jean  
Le Fays

89320 CERISIERS

FOIX, le 21 décembre 1998

Monsieur,

Votre appel téléphonique concernant l'affaire citée en objet a retenu toute notre attention.

Après instruction par notre service technique, nous vous confirmons que le réseau aérien HTA situé entre Carreau 1230 et le Plat des Pommiers est un réseau de distribution publique.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Départemental,

P.J. : 1 plan au 1/10000è

